

**Procès-verbal** de la session **SPÉCIALE** tenue le **9 MAI 2011 à midi** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Luc DUVAL,	conseiller.
------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

### **11,129 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

### **11,130 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

### **11,131 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 11-02 *Règlement de concordance amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 09-05 afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 245 visant les amendes minimales*
6. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 11-03 *Règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 09-02 afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 245 visant les îlots déstructurés en zone agricole*
7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 11-04 *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 09-02 afin d'autoriser certains usages*
8. LEVÉE DE LA SESSION

**11-123 RÉSOLUTION NO 11-123  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**11,132 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**11,133 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 11-02 *Règlement de concordance amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 09-05 afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 245 visant les amendes minimales***

**11-124 RÉSOLUTION NO 11-124  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 11-02  
RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AMENDANT  
LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS  
NUMÉRO 09-05 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS  
DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE  
NUMÉRO 245 VISANT LES AMENDES MINIMALES**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 11-02 tel que soumis par le greffier.

**11,134 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 11-03  
*Règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 09-02 afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 245 visant les îlots déstructurés en zone agricole***

**11-125 RÉSOLUTION NO 11-125  
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 11-03  
RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AMENDANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-02 AFIN  
D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT  
DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 245 VISANT  
LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS EN ZONE AGRICOLE**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le projet de règlement no 11-03 tel que soumis par le greffier.

**11,135 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 11-04**  
**Règlement amendant le règlement de zonage numéro 09-02 afin d'autoriser certains usages**

**11-126**    **RÉSOLUTION NO 11-126**  
**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 11-04**  
**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE NUMÉRO 09-02 AFIN D'AUTORISER**  
**CERTAINS USAGES**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement no 11-04 avec les modifications suivantes à l'article 19 : préciser que l'éolienne doit avoir une hauteur n'excédant pas 23 mètres et qu'elle doit être localisée à au moins 100 mètres de toute résidence.

**11,136 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 12 h 40.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Gino Dubé  
Directeur général et greffier

